

CAP 22 : les réformes qui vont changer vos vies

La réforme de la fonction publique comme celle de la DGFIP vont profondément modifier nos vies professionnelles mais aussi nos nos vies personnelles.
Elles ouvrent la voie à la précarisation et à la mobilité forcée.

La réforme de la Fonction publique c'est :

- **Le recours aux contractuels dans la fonction publique d'État** tout d'abord limité aux cadres A « lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes » mais avec de nombreuses dérogations possibles lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

La création d'un contrat de mission maximale de 6 ans est actée par le projet de réforme de la fonction publique avec également l'ouverture des postes de direction à des contractuels.

- **La fusion des Comités Techniques locaux et des CHSCT**
- **La fin des CAP** : la seule autorité compétente, c'est à dire l'administration pourrait définir les durées minimum et maximum d'occupation de certains emplois. L'avis des CAP serait supprimé sur les questions de mobilité qui ne seraient sollicités que sur les recours. Ce serait aussi le cas pour les questions d'avancement ou de listes d'aptitude. En un mot, c'est la porte ouverte à l'arbitraire.

La DGFIP à l'horizon 2022, ce sont :

Les fermetures des trésoreries mixtes remplacées par 2 ou 3 « front office » là où la DGFIP conserverait des implantations.

Les créations d'agences comptables avec des agents venus de la DGFIP et de la fonction publique territoriale. Si elle le souhaite la collectivité pourra avoir la main sur l'ensemble des missions touchant aux finances locales.

Le regroupement en un ou deux sites des SIP et SIE par département.

La « géographie revisitée » qui veut à sa manière lutter contre la désertification rurale peut amener certains directeurs à choisir d'implanter le seul SIE du département à Lisieux ou Vire, le SFF du département à Bayeux, un Sip à Caen et le second à Falaise. En résumé, si vous voulez suivre votre mission, vous ne serait pas obligatoirement affecté sur Caen. L'attribution des primes de restructuration pour les gens qui choisissent de suivre la mission ne sera pas aussi avantageuse que certains collègues peuvent le penser. Vous pourrez, soit suivre la mission, soit rester sur place en choisissant d'apprendre un nouveau métier...ou partir de toute manière parce que votre site sera fermé.